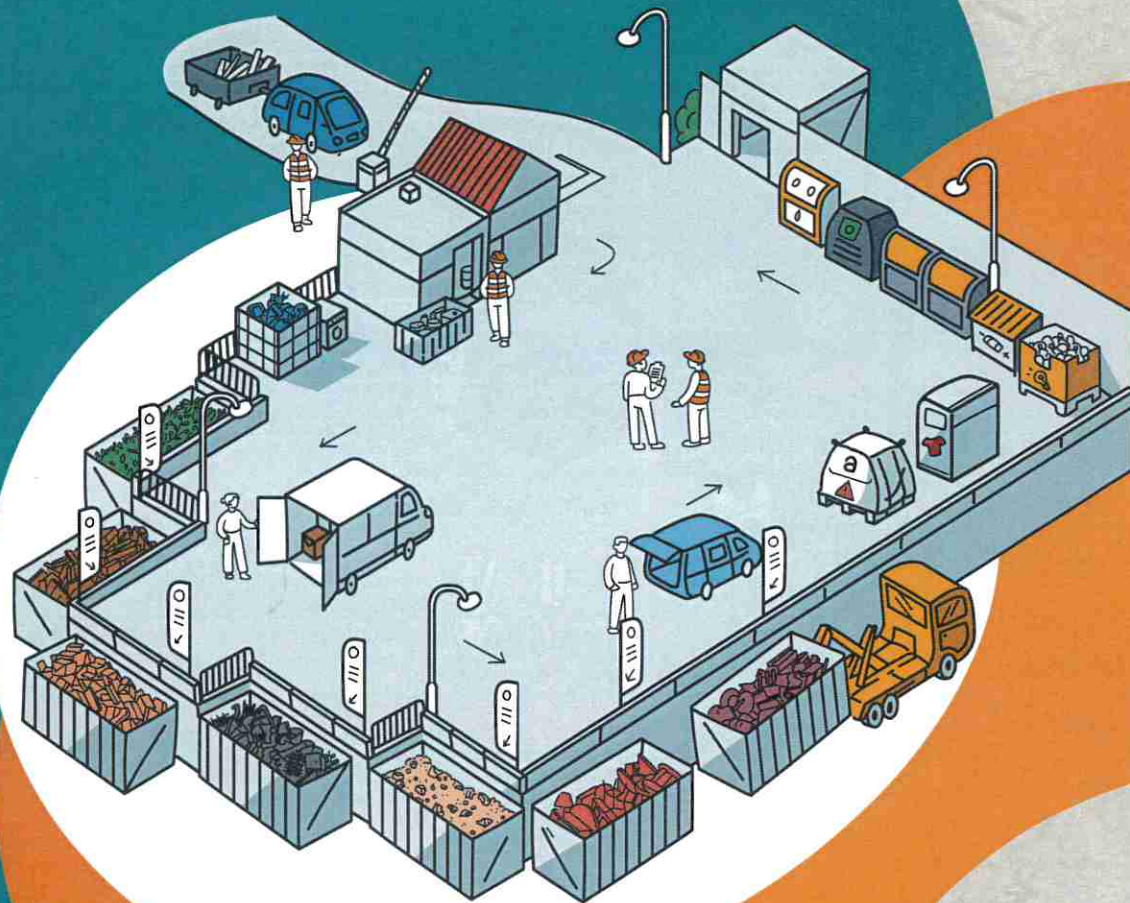


LES DÉCHÈTERIES

Des espaces dédiés au tri



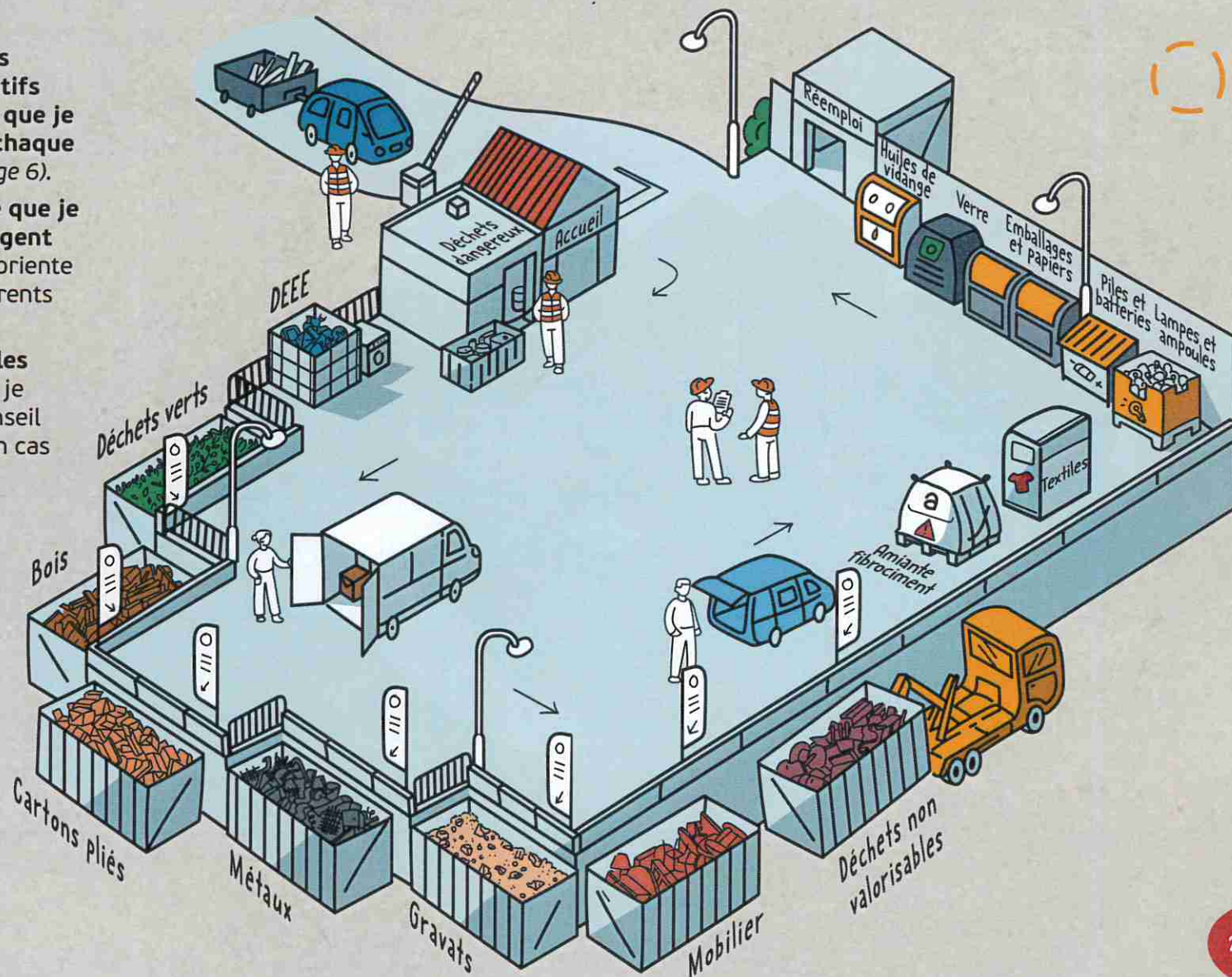
En déchèterie, les déchets sont triés selon leur nature ou leur fonction, puis dirigés vers des filières de traitement adéquates et conformes à la réglementation. Les déchets sont soit réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés dans des centres agréés. L'objectif d'une déchèterie est de donner une seconde vie aux déchets déposés et de limiter le recours à l'enfouissement.

LES BONS GESTES

AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- ✗ Je m'assure que mon déchet ne peut pas être réparé, vendu ou donné.
- ✗ Lorsque j'achète un appareil électrique ou électronique neuf, je pense à la reprise gratuite de mon ancien appareil par mon revendeur.
- ✗ Je vérifie les horaires d'ouverture et j'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de vidage afin de respecter les heures de fermeture.
- ✗ Je trie mes déchets par type et par matière. L'accès pourra m'être refusé si un chargement n'est pas trié au préalable.

- ✗ Je me munis des justificatifs nécessaires que je présente à chaque passage (page 6).
- ✗ J'indique ce que je dépose à l'agent pour qu'il m'oriente vers les différents contenants.
- ✗ Je respecte les consignes et je demande conseil aux agents en cas de doute.





DÉCHÈTERIES DISPOSANT DE LOCAUX DE REEMPLOI

pour déposer mes objets en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie.



BRETEVILLE-L'ORGUEILLEUSE
RD 83
Le bas des Prés

MOUEN
Rue verte - Parc d'activités
des Rives de l'Odon

BRETEVILLE-SUR-ODON
ZA de la Grande Plaine
Rue de la Vallée

FLEURY-SUR-ORNE
Rue des Carriers

HERMANVILLE-SUR-MER
Route de Lion-sur-Mer

OUISTREHAM
ZA du Maresquier

COLOMBELLES
ZA Lazzaro
Rue Jean Monnet

LES 7 DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES, C'EST CHAQUE ANNÉE :

- ✕ 47000 tonnes de déchets
- ✕ 300 000 visiteurs



LES HORAIRES

DU 1^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

**LUNDI - MARDI* - MERCREDI
JEUDI* - VENDREDI**

9 h - 12 h | 14 h - 18 h

9 h - 12 h | 14 h - 17 h 30

SAMEDI
(particuliers uniquement)

9 h - 12 h 30 | 13 h 30 - 18 h

9 h - 12 h 30 | 13 h 30 - 17 h 30

DIMANCHE**
(particuliers uniquement)

9 h - 12 h

9 h - 12 h

* Mouen et Breteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin

** Uniquement à Breteville-sur-Odon

DÉCHÈTERIES

PLAN D'ACCÈS



BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

RD 83 - Le bas des Prés

📍 GPS

49.215022, -0.504248

Thaon

D83

Caen
Bayeux

D83

HERMANVILLE-SUR-MER

Route de Lion-sur-Mer

📍 GPS

49.285333, -0.328799

Lion-sur-Mer

Hermanville-sur-Mer

D60 Route de Lion-sur-Mer

Cresseron
Douvres-la-Délivrande

D35 Rue de la Croix Rose

Grande Rue

Biéville-Beuville
Périers-sur-le-Dan

Colleville

Colombelles

Rond point
de Lazzaro

Cuverville
Sannerville

D513

ZA
LAZZARO

COLOMBELLES

ZA Lazzaro
Rue Jean Monnet

📍 GPS

49.192551, -0.294586

Rue Jean Monnet

Caen Périphérique

Giberville
Demouville

Fleury-sur-Orne

Caen

Ifs

FLEURY-SUR-ORNE

Rue des carriers

📍 GPS

49.14232, -0.37671

Grande Rue

Rue des carriers

Avenue d'Harcourt

ZI DE
FLEURY-
SUR-ORNE

Périphérique

LES CONDITIONS D'ACCÈS

JE SUIS UN PARTICULIER

- ✗ **Ma résidence principale ou secondaire** se trouve sur une commune de Caen la mer
- ✗ Je présente **un justificatif de domicile à mon nom ou une pièce d'identité**



ACCÈS GRATUIT LIMITÉ

- À tout **véhicule < 3,5 t** (avec ou sans remorque)
- À **26 passages par an**

DÉPÔTS LIMITÉS

- À 2m³ par jour
- **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par semaine
- À 15 plaques d'amiante par an

JE SUIS UN PROFESSIONNEL

- ✗ **Mon siège social ou le chantier en cours** se situe sur Caen la mer
- ✗ **Je présente ma carte d'accès obligatoire à chaque passage.** Sans carte, l'accès est refusé (y compris pour les associations, les collectivités locales ou personnes travaillant sous dispositif CESU)

→ Demande de carte sur <https://decheterie.caenlamer.fr/>

→ Je peux consulter les tarifs sur <https://caenlamer.fr/je-suis-un-professionnel>



ACCÈS LIMITÉ

- À tout **véhicule < 3,5 t** et d'une **largeur < 2,25 m** (avec ou sans remorque)
- En semaine uniquement
Déchèteries non accessibles aux professionnels le week-end

DÉPÔTS LIMITÉS

- **Végétaux** : 5m³ par semaine
- **Gravats, cartons, bois, ferraille ou tout venant** : 3m³ par semaine
- **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par mois

Caen la mer équipe progressivement ses sites de systèmes de sécurité anti-chutes, conformément à l'arrêté ministériel n° 2710 du 26 mars 2012 relatif à la réglementation des déchèteries. Ces dispositifs modifient les conditions de dépôt dans les bennes.

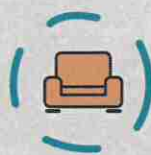
DÉCHETS ACCEPTÉS



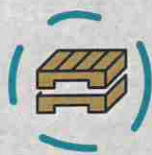
Déchets verts



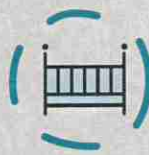
Gravats
et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



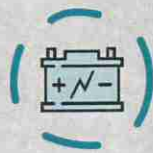
Cartons



DEEE
(Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques)



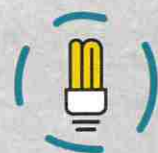
Peintures
et solvants



Batteries
et piles



Huiles
(vidange/friture)



Lampes
et ampoules



Extincteurs



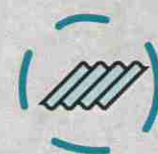
Pneus sans
jantes des
particuliers



Textiles*
Chaussures



Déchets non
valorisables



Amiante
Fibrociment

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne doit pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Vous pouvez humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.

*** Tous les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie** peuvent être déposés dans une borne à textiles pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Il suffit de les placer propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

DÉCHETS REFUSÉS



Ordures ménagères



Bouteilles de gaz
y compris hélium



Éléments
entiers de voiture



Citernes
à fioul



Souches de + d'un
mètre de diamètre



Pneus des
professionnels



Déchets infectieux



Médicaments



Amiante des
professionnels



Gadavres
d'animaux



Déchets explosifs/
fusées de détresse



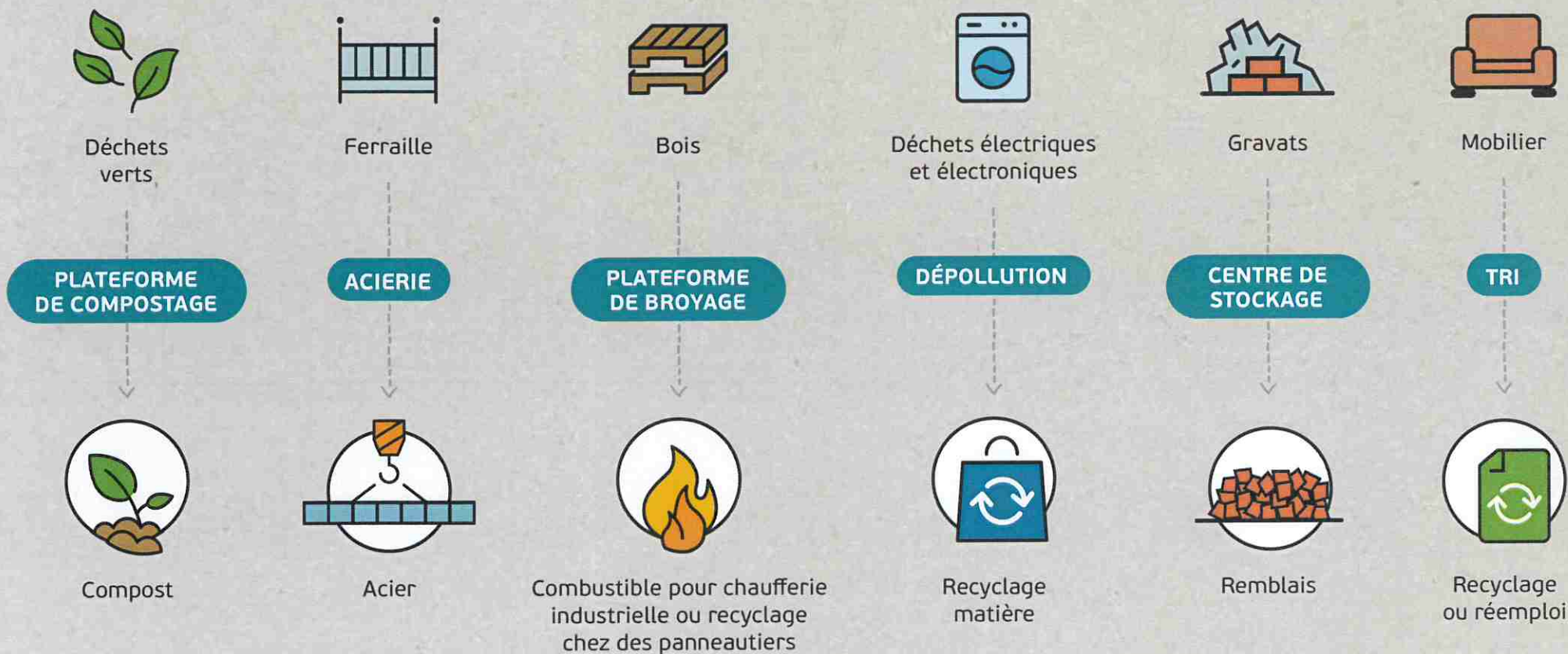
Déchets
radioactifs



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une tonne d'encombrants en mélange (déchets non valorisables) coûte **180 €**
- Une tonne de déchets verts coûte **38 €**
- Une tonne de gravats coûte **18 €**
- Une tonne de déchets dangereux (peintures, solvants...) coûte **1100 €**
(coût TTC de traitement + transport)

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ?



pour en savoir + **02 31 304 304**

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**


Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE